

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



SEPTEMBRE
2017
NUMÉRO
1023

En Île-de-France, les retraités perçoivent une pension supérieure de 23 % à la moyenne nationale

Fin 2012, les retraités de droit direct représentent 21,6 % de la population française. Ils sont proportionnellement plus nombreux dans l'ouest et le sud de la France, notamment en Nouvelle-Aquitaine et en Bretagne où plus d'une personne sur quatre est retraitée. *A contrario*, ils sont moins présents dans les DROM et en Île-de-France (respectivement 12 % et 16,4 %).

Entre les régions de la Métropole hors Île-de-France, le montant moyen des retraites varie peu. Il est cependant très supérieur à la moyenne nationale en Île-de-France (+23 %) et très inférieur dans les DROM (-21 %). Les disparités des pensions reproduisent en partie celles des salaires.

Le montant de la retraite des femmes est en moyenne inférieur de 31 % à celui des hommes. Hormis en Corse et dans les DROM où il est plus faible, cet écart s'observe dans toutes les régions.

Les retraités de la fonction publique sont proportionnellement plus présents en Corse et dans les DROM. Les anciens exploitants agricoles sont, eux, relativement plus nombreux en Bretagne et dans les Pays de la Loire.

Rémi Beauvoir (ENSAI-DREES)

Fin 2012, 14,2 millions de personnes résidant en France¹ sont retraitées de droit direct d'au moins un régime français d'après l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) [encadrés 1 et 2], soit 21,6 % de la population totale. La part de retraités au sein de la population varie sensiblement d'une région à l'autre. Elle oscille de 12 % dans les départements et régions d'outre-mer (DROM²) à 25,6 % en Nouvelle-Aquitaine (carte). En excluant les DROM, où les retraités sont peu représentés au sein de la population, c'est en Île-de-France que la part de retraités est la plus faible (16,4 %). Les personnes âgées sont relativement moins nombreuses dans un grand quart nord-est de la France, à l'exception de la région Bourgogne-Franche-Comté où une personne sur quatre est retraitée.

Le montant des retraites est élevé en Île-de-France et faible en Corse et dans les DROM

En 2012, le montant moyen de la retraite totale³ s'élève à 1 570 euros bruts par mois pour les personnes résidant en France. De fortes disparités régionales existent : ce montant varie de 1 238 euros dans les DROM à 1 933 euros en Île-de-France. Dans cette région, la retraite moyenne est plus élevée de 23 % que la moyenne nationale (graphique 1) ;

- 1. Le champ de l'étude correspond aux retraités résidant en France ayant au moins un droit direct dans un régime de base, vivants au 31 décembre 2012. 1 million de retraités vivent à l'étranger et sont donc exclus du champ de l'étude.
- 2. Les départements et régions d'outre-mer (DROM) correspondent aux collectivités régies par l'article 73 de la Constitution.
- 3. La retraite totale est la somme des montants perçus au titre des droits directs, des droits dérivés, des avantages accessoires (notamment la majoration de pension pour trois enfants ou plus) et du minimum vieillesse.



4. Retraité bénéficiant d'une surcote, c'est-à-dire d'une majoration de pension pour avoir continué de travailler après l'âge minimal de départ à la retraite et au-delà de la durée d'assurance nécessaire pour le taux plein.

5. Province définit ici l'ensemble des régions françaises hors l'Île-de-France et les DROM.

c'est également la région où l'on trouve le plus de surcotants⁴. Par sa spécificité et son poids (14 % de l'ensemble des retraités), l'Île-de-France tire donc fortement vers le haut la moyenne nationale.

Les écarts de pensions entre les régions de province⁵ sont nettement moins importants. Dans ces régions, le montant moyen des pensions de retraite est de 1 517 euros ; les écarts régionaux par rapport à cette moyenne sont très faibles. Ainsi, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), deuxième région métropolitaine après l'Île-de-France en matière de niveaux de pensions, les retraites sont supérieures à la moyenne de la province de seulement 4 %. En Corse, région métropolitaine où la retraite moyenne est la plus faible, l'écart par rapport à la moyenne de la province est de -7 %.

Dans les DROM et en Corse, le faible niveau de pensions s'explique en partie par une durée validée moyenne sensiblement plus faible : respectivement 32,8 et 32,1 années contre 36,9 années au niveau national.

La hiérarchie régionale en matière de montants des pensions de retraite reproduit en grande partie celle des salaires. Le salaire horaire brut moyen francilien est ainsi supérieur de 28 % au salaire moyen de la France entière (Graverol *et al*, 2016), et c'est en Corse que le salaire moyen est le plus bas. Les hiérarchies des salaires et des retraites ne peuvent toutefois pas se rapprocher exactement, car d'une part les pensions de retraite ne sont pas strictement proportionnelles aux salaires et d'autre part certaines personnes déménagent au moment de la retraite. Les flux migratoires des retraités vont principalement du nord-est vers le sud et l'ouest (Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites, 2015).

La retraite est plus élevée dans les régions où la part d'anciens cadres est plus importante

De nombreuses caractéristiques déterminent le niveau de retraite d'une personne : durée de cotisation, qualification (par son effet sur le niveau de rémunération), âge de départ à la retraite, etc. Les femmes, dont les carrières sont souvent plus courtes et moins bien rémunérées, ont en moyenne des

ENCADRÉ 1

Les retraités résidant à l'étranger

Les régimes de retraite français versent des pensions à toute personne qui a été affiliée et a cotisé au cours de sa vie active, qu'elle réside encore en France ou non au moment de la retraite. En 2012, 1 036 000 retraités résident hors du territoire. Parmi eux, 90 % sont nés à l'étranger¹. Cette population, issue en grande partie de la main-d'œuvre immigrée au cours de la seconde moitié du XX^e siècle (Christel V. *et al*, 2008), est constituée pour les trois quarts d'hommes.

La pension moyenne des retraités résidant à l'étranger est nettement plus faible que celles des retraités résidant en France : 391 euros contre 1 570 euros en moyenne. Ces disparités de montant moyen des pensions correspondent d'abord à des différences de durée validée pour la retraite. La durée moyenne de la carrière en France des retraités résidant à l'étranger est ainsi de 22,7 années.

1. Y compris les personnes nées en Algérie, en Tunisie et au Maroc avant l'indépendance de ces pays.

ENCADRÉ 2

Des données détaillées sur les caractéristiques des diverses catégories de retraités

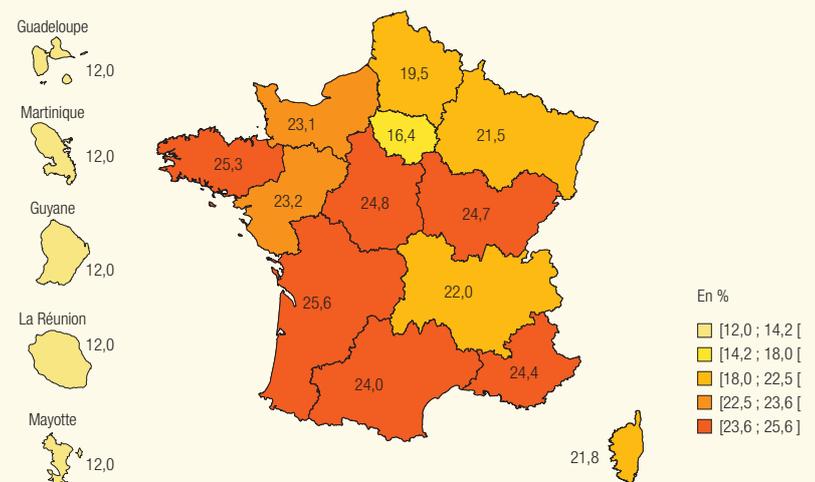
Les résultats présentés dans cette étude sont extraits de données détaillées sur les caractéristiques des retraités, mises à disposition sur l'espace open data de la DREES (Data.Drees). Ces caractéristiques sont ventilées selon la région de résidence de retraités, mais aussi selon de nombreux autres aspects : lieu de naissance, âge de départ à la retraite, type de départ, etc.

Ces données très riches proviennent de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR), constitué par la DREES. Tous les quatre ans, celle-ci interroge la quasi-totalité des organismes de retraite obligatoire (régimes de base, régimes complémentaires obligatoires et régimes spéciaux) sur les caractéristiques individuelles d'un échantillon anonyme de retraités : nature et montant des prestations versées, conditions de liquidation des droits à la retraite (âge et taux de liquidation, durée de carrière validée). Le rapprochement, individu par individu, des montants en provenance des différents régimes (plus de 70 régimes au total) permet de reconstituer la pension globale de chacun des retraités.

La première vague de l'EIR recueillait des données sur les retraités en 1988. L'EIR 2012, septième vague du panel, porte sur la situation des retraités d'un régime de retraite français au 31 décembre 2012, quels que soient leurs lieux de naissance et de résidence.

CARTE

Part de retraités parmi la population de chaque région



Note • La part de retraités en France est de 21,6 %. Les DROM sont considérés comme un seul ensemble et ont donc tous la même part de retraités. Les régions ont été classées selon leur part de retraités parmi la population, selon la méthode de Jenks (« seuils naturels », au sens où les régions de valeurs proches sont regroupées dans la même classe).

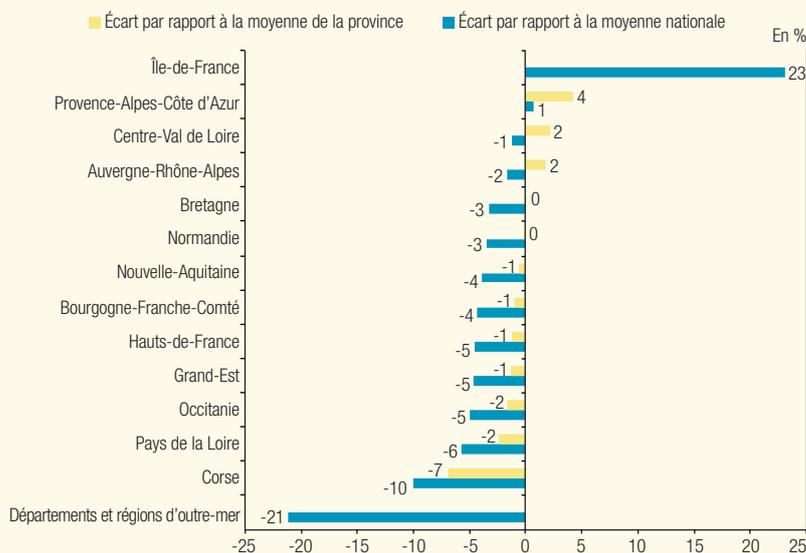
Lecture • En Île-de-France, 16,4 % de la population est retraitée.

Champ • Retraités résidant en France ayant au moins un droit direct dans un régime de base, vivants au 31 décembre 2012.

Sources • DREES, EIR 2012 et INSEE, recensement de la population 2013.

GRAPHIQUE 1

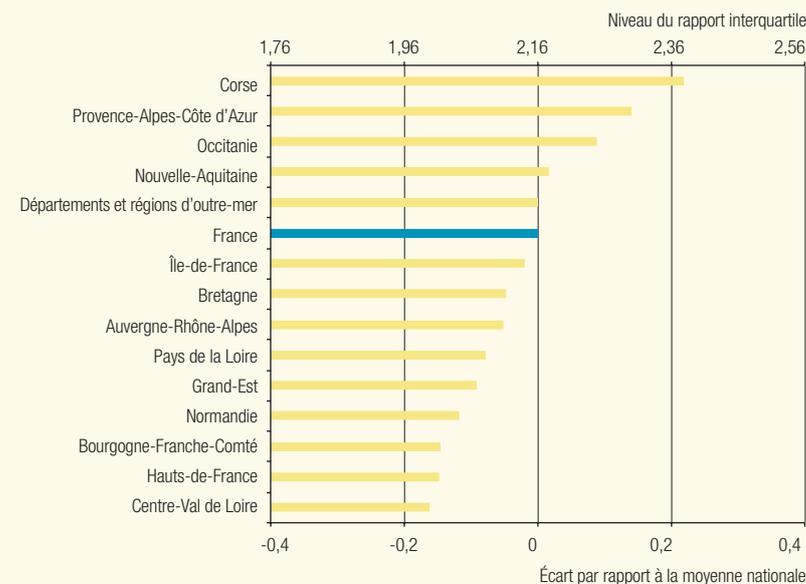
Écarts de pensions selon les régions par rapport à la moyenne nationale ou de la province



Note • La province est définie ici comme l'ensemble des régions françaises hors l'Île-de-France et les DROM.
Lecture • En Île-de-France, la retraite moyenne est supérieure de 23 % à la moyenne nationale. En PACA, la retraite moyenne est supérieure de 4 % à la moyenne en province.
Champ • Retraités résidant en France ayant au moins un droit direct dans un régime de base, vivants au 31 décembre 2012.
Source • DREES, EIR 2012.

GRAPHIQUE 2

Rapport interquartile régional des retraites



Note • Le rapport interquartile est le rapport entre le montant de retraite au-dessus duquel se situent les 25 % de retraités percevant les niveaux les plus élevés de pension au montant de retraite en dessous duquel se situent les 25 % de retraités percevant les niveaux les plus faibles. Un rapport interquartile élevé traduit une forte inégalité des montants de pension.
Lecture • En Corse, le rapport interquartile est supérieur de 0,22 point au rapport interquartile moyen. Les inégalités de retraite sont donc plus fortes qu'au niveau national.
Champ • Retraités résidant en France ayant au moins un droit direct dans un régime de base, vivants au 31 décembre 2012.
Source • DREES, EIR 2012.

retraites plus faibles que les hommes. Les cadres, qui perçoivent en moyenne des salaires plus élevés au cours de leur carrière, ont des retraites plus importantes. Les niveaux de retraite dans les régions françaises s'expliquent donc d'abord par les caractéristiques socioprofessionnelles des retraités qui y habitent. La part de retraités anciennement cadres est ainsi la plus élevée dans les deux régions où la pension moyenne est la plus forte : 22 % en Île-de-France et 15 % en PACA⁶. C'est dans les DROM qu'elle est la plus faible (6 %).

De plus fortes disparités de pensions au sein des régions du sud de la France

Des inégalités des niveaux de retraite existent également au sein de chaque région. Ainsi, en Corse, un retraité situé au troisième quartile de la distribution des pensions perçoit en moyenne 2,38 fois plus que celui qui se situe au premier quartile (graphique 2). Ce rapport est important également dans les régions situées dans le sud de la France, notamment en Occitanie et en PACA. Pour les autres régions, le rapport interquartile oscille entre 2 et 2,18, la moyenne nationale étant de 2,16.

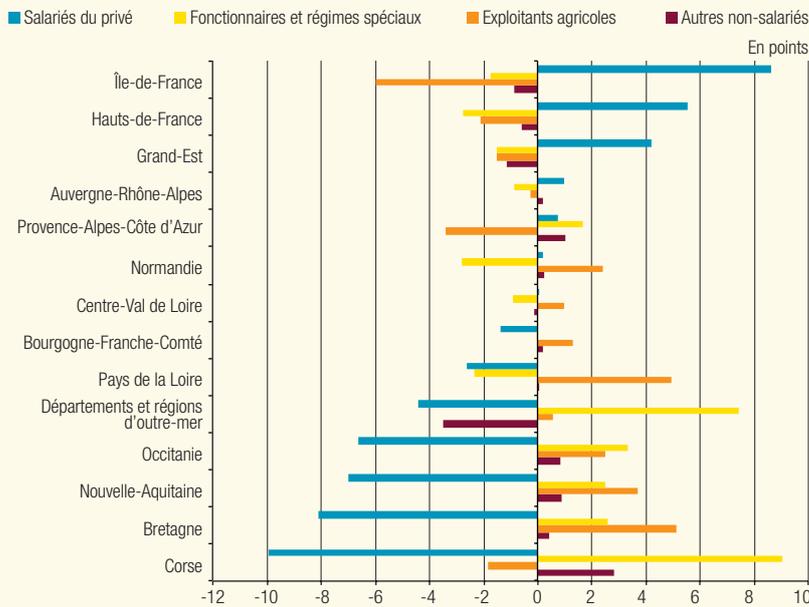
La pension moyenne des femmes est plus faible que celle des hommes de 14 % à 33 %, selon les régions

En France, en 2012, le montant de la retraite des femmes est en moyenne inférieur de 31 % à celui des hommes. Cet écart s'observe dans la plupart des régions : de -33 % dans le Grand-Est à -29 % en Centre-Val de Loire (tableau complémentaire A disponible sur le site internet de la DREES). Il est toutefois d'une ampleur moindre dans les deux régions où la pension moyenne est la plus faible : -24 % en Corse et -14 % dans les DROM. Dans les DROM, les retraites des hommes comme celles des femmes sont peu élevées, l'écart étant plus prononcé pour les hommes. En effet, leur montant moyen s'élève à 1 335 euros contre 1 885 euros au niveau national, alors que la retraite des femmes est de 1 154 euros en moyenne contre 1 298 euros au niveau national.

6. La catégorie socioprofessionnelle est déterminée à partir des données du panel tous salariés de l'INSEE qui est apparié à l'échantillon interrégimes des retraites (EIR) 2012, de l'existence d'une pension à l'Association générale des institutions de retraite des cadres (AGIRC) ou d'un statut de fonctionnaires relevant de la catégorie A.

GRAPHIQUE 3

Comparaison de la structure régionale des retraités selon leur régime principal par rapport à la structure nationale



Note • Le régime principal est celui dans lequel le retraité a validé la durée la plus longue. Les anciens salariés du privé regroupent les retraités dont le régime principal est le régime général, la MSA salariés ou un des régimes spéciaux. La structure pour la France est la suivante : 72 % d'anciens salariés du privé, 17 % d'anciens fonctionnaires, 7 % d'anciens exploitants agricoles et 4 % d'anciens non-salariés non agricoles.

Lecture • En Bretagne, la part des retraités anciens salariés du privé est inférieure de 8 points à la moyenne nationale. La part des retraités anciens exploitants agricoles y est supérieure de 5 points.

Champ • Retraités résidant en France ayant au moins un droit direct dans un régime de base, vivants au 31 décembre 2012.

Source • DREES, EIR 2012.

Les anciens non-salariés du régime agricole plus présents dans l'Ouest

En 2012, 72 % des retraités sont d'anciens salariés du privé⁷. Cette part – et plus généralement la répartition des retraités selon leur régime principal – varie selon les régions. En Corse, la part des anciens salariés du privé est inférieure de 10 points à la moyenne nationale ; la part des retraités de la fonction publique y est la plus élevée toutes régions confondues (+9 points par rapport à la moyenne nationale) [graphique 3]. C'est également le cas dans les DOM : la part d'anciens fonctionnaires y est supérieure à la moyenne nationale de 7 points. En Bretagne, les anciens salariés du privé sont proportionnellement moins nombreux (-8 points par rapport à la moyenne nationale) alors que les retraités affiliés à la Mutualité sociale agricole (MSA) non-salariés le sont davantage (+5 points). Des similitudes existent avec la région Pays de la Loire où le poids des retraités affiliés à la MSA non-salariés est supérieure de 5 points à la moyenne nationale. Enfin, en Île-de-France, dans les Hauts-de-France et dans la région Grand-Est, les retraités du régime général sont proportionnellement plus nombreux (respectivement +9 points, +6 points et +4 points).

7. On considère ici comme anciens salariés du privé les retraités dont le régime principal est le régime général, la Mutualité sociale agricole (MSA) salariés ou un des régimes spéciaux. Le régime principal correspond à celui dans lequel la personne a validé le plus de trimestres. Sont également comptés dans les anciens salariés du privé les retraités bénéficiant d'un avantage de droit direct dans au moins trois régimes de base différents, dont aucun ne représente plus de la moitié de la carrière.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Données statistiques sur les caractéristiques des retraités disponibles dans l'espace Data.Drees** : <http://www.data.drees.sante.gouv.fr>, rubrique Retraites.
- **Collin C.**, 2015, « Retraites : les femmes perçoivent une pension inférieure de 26 % à celle des hommes en 2012 », *Études et Résultats*, DREES, n° 904, janvier.
- **Christel V., Deloffre A.**, 2008, « Les montants des retraites selon le lieu de naissance et de résidence », *Études et Résultats*, DREES, n° 672, décembre.
- **Chaput H.**, 2003, « Les retraites par région en 2001 », *Document de travail*, DREES, n° 47.
- **Graverol P., Lefranc J., Toutlemonde F.**, 2016, « Les salaires dans les régions en 2012 : Peu d'écarts en dehors de l'Île-de-France », *INSEE Première*, INSEE, n° 1623, novembre.
- **Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites**, 2015, « La répartition des retraités sur le territoire national », *Document de travail*, Séance plénière « Les retraités : approches territoriales », mars.
- **Solard G. (dir)**, 2017, Les retraités et les retraites – édition 2017, DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site drees.social-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Jean-Louis Lhéritier
Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara
Rédactrice en chef technique : Sabine Boulanger
Secrétaires de rédaction : Fabienne Brifault et Laura Dherbecourt
Composition et mise en pages : Ndbd
Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin
Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens
Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources • ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384